



FORMATIONS UDM 24

Programme 2019 en cours

***Rôle et responsabilité du
Maire employeur***

06 septembre 2019 (Marsac/l'Isle)

***Le Maire et les réseaux
sociaux***

17 octobre 2019 (Marsac/l'Isle)

***Le Code de la commande
publique***

22 octobre 2019 (Marsac/l'Isle)

***La prise de parole en
public***

06 novembre 2019 (Marsac/l'Isle)

***Réhabilitation du logement
ancien***

12 décembre 2019 (Marsac/l'Isle)

**de nouveaux thèmes et de nouvelles dates de formation sont susceptibles d'être ajoutés à ce programme*

LE MAIRE EMPLOYEUR

Vendredi 6 septembre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Comprendre le rôle et les obligations du Maire en matière de RH pour mieux appréhender ses relations avec les agents.

Contenu de la formation

- *Les obligations liées à l'emploi et au déroulement de carrière des agents.*
- *La définition du temps de travail*
- *Les obligations en cas de suppression ou de fin d'emploi*
- *La rémunération*
- *Les droits et obligations des agents*
- *Les obligations et responsabilités de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail*

Méthode

Apports théoriques et études de cas

Intervenant : Cindy LABORIE-LENORMAND – Directrice des affaires juridiques de la FNCDG



LE MAIRE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Jeudi 17 octobre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures
de 9h à 12h et
de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Comprendre les nouveaux usages et les enjeux de communication à travers les réseaux sociaux

Contenu de la formation

- *Tour d'horizon des nouveaux usages numériques*
Les réseaux sociaux en chiffres. Usage mobiles. Le succès croissant des applications de messagerie instantanée et des agents conversationnels dans la relation avec l'utilisateur. Typologies de profils sociodémographiques selon les réseaux sociaux
- *Usage des médias sociaux dans les collectivités*
Tour d'horizon des contenus publiés
Pourquoi communiquer sur les réseaux sociaux ?
Faut-il plutôt utiliser Facebook ou Twitter lorsque l'on est un élu ? Instagram est-il adapté ? YouTube est-il pertinent ? Quel type/mode de communication adopter selon le réseau social choisi ?
- *Comment communiquer sur les réseaux sociaux ?*
Les principes fondamentaux : transparence, implication, partage de l'information
En cas de crise : exemples de communications réussies
Préparer les prochaines échéances électorales en communiquant sur les réseaux sociaux
Rendre compte de la vie municipale et apporter du service aux administrés

Intervenant : Jérôme TRINQUIER – Consultant spécialisé en développement numérique



UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Satgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr

LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mardi 22 octobre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes - Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h et
de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Connaître et appréhender le nouveau Code de la Commande Publique

Contenu de la formation

1^{ère} partie

- **Présentation du nouveau code de la commande publique :**
 - Des changements dans la forme pas sur le fond: rendre accessible le droit et chercher la simplification administrative*
 - Le partenariat d'innovation*
 - Le sourcing*
- **Ce qui ne change pas :**
 - Les principes fondamentaux*
 - La publicité*
 - Les critères de choix et la sélection des candidats*
 - La dématérialisation des procédures*
 - La facturation électronique*
- **Les MAPA :**
 - Rappel des règles et consignes*
 - Pratiques illégales et risques*
- **Les marchés de maîtrise d'œuvre :**
 - Les règles de la loi MOP*
 - Les assouplissements du Code*
- **Questions/ réponses**

Page suivante 

Intervenant : Philippe TOUGNE – Directeur des Services Techniques de Coulounieix – Chamiers 24660



LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mardi 22 octobre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes - Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

[De 9h à 12h et](#)

[de 14h à 17h](#)

Objectifs de la formation

Connaître et appréhender le nouveau Code de la Commande Publique

Contenu de la formation

2^{ème} partie

- **De la signature du contrat au démarrage des prestations :**
 - La négociation et la mise au point du contrat*
 - La notification et l'ordre de service*
 - Le paiement de l'avance obligatoire*

- **Le suivi du contrat et les modalités de règlement financier :**
 - Le paiement des acomptes*
 - La retenue de garantie*
 - La cotraitance et la sous-traitance*
 - La responsabilité pendant l'exécution des prestations*
 - La réception des prestations et les contraintes du paiement du solde*
 - Assurances et garanties*

- **Questions/ réponses**

Intervenant : Philippe TOUGNE – Directeur des Services Techniques de Coulounieix –Chamiers 24660



LA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

Mercredi 6 novembre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Maîtriser sa communication verbale et non verbale

Développer sa présence à l'oral

Gagner en savoir-faire et en savoir-être

Mieux connaître ses ressources et ses pistes d'amélioration

Contenu de la formation

Utiliser son corps, ses qualités et ses défauts, « être vivant »

- *Valoriser, améliorer et développer sa personnalité*
- *Travail sur la voix, l'utilisation du corps, l'expression émotionnelle et son intelligence, le langage préférentiel, le ton, la communication vestimentaire*

Construire son message

- *Longueur, structure, contenu*
- *Organiser et cibler le message*
- *Connaître les règles de l'interview en presse écrite, radio ou télé*
- *Construire un discours pour le direct ou l'inclusion en flash-info*

Intervenant : Lydie BAROUD – Psychosociologue – consultant RH

Élue locale de 2001 à 2014



UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Satgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr

LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT ANCIEN

Jeudi 12 décembre 2019

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes

Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

de 9h à 12h

de 14h à 17h

Objectifs de la formation

Intégrer les enjeux de la rénovation des bâtiments et immeubles

Déterminer les éléments économiques et financiers permettant d'intervenir dans un quartier ancien

Maîtriser et articuler les différents outils en fonction du projet

Contenu de la formation

▪ **Identifier les objectifs et le cadre juridique des outils patrimoniaux**

Loi Malraux et Code de l'urbanisme / Le contenu et le régime juridique des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur

▪ **Analyser les outils d'intervention sur l'habitat dégradé**

Différencier les OPAH et les OPAH RU / Articuler le périmètre de restauration immobilière et la DUP "travaux" / Examiner les opérations de résorption de l'habitat insalubre et l'expropriation Vivien / Approfondir le régime de la vente d'immeuble à rénover (VIR)

▪ **Identifier le processus de montage d'opérations dans un quartier ancien**

Procéder aux études préalables et pré-opérationnelles et au montage de l'opération / Réaliser une opération en quartier ancien en concession d'aménagement

Intervenant : Nicolas ROUSSEAU – Coordinateur conduite de projets SOLIHA

